



Conseil économique et social

Distr. générale
27 octobre 2016
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité d'administration de l'Accord européen
relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de
navigation intérieures (ADN)

Dix-huitième session

Genève, 27 janvier 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session*, **

qui aura lieu au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 27 janvier 2017 à 12.00.

* Des annotations à l'ordre du jour et une liste de documents seront diffusées dans le document ECE/ADN/39/Add.1.

** Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE website <http://live.unece.org/trans/main/dgdb/adn/adn_age.html>. À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (lucille.caillot@unece.org). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C. 337, 3e étage, Palais des Nations).

1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Élection du bureau pour 2017.
 3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).
 4. Questions relatives à la mise en œuvre de l'ADN:
 - a) Sociétés de classification;
 - b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences;
 - c) Notifications diverses;
 - d) Autres questions.
 5. Travaux du Comité de sécurité.
 6. Programme de travail et calendrier des réunions.
 7. Questions diverses.
 8. Adoption du rapport.
-